

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 09. Votants : 09.

Le 22 février 2023 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Dates de convocation et d'affichage : 15 février 2023.

Mme Sophie SOUVERIN a été nommée secrétaire de séance.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

Remplacement du système chauffage des bâtiments communaux 51, Grande Rue : M. le Maire présente les différentes solutions utiles au système de chauffage des bâtiments 51, Grande Rue : pompe à chaleur, climatisation réversible...

Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au public : les conseillers valident les nouveaux horaires : du lundi au vendredi 09h00-12h00 ; vendredi 14h00-16h30.

Décisions du Maire.

- Attribution d'une concession à la famille CZARTORYSKI pour une durée de 50 ans au cimetière communal.
- Attribution d'une concession particulière à M. Marino MARINI pour une durée de 50 ans au cimetière communal.
- Remplacement de la jauge pneumatique de la chaudière des bâtiments communaux impasse de la Ronde par l'entreprise BENOIST – JOUBERT pour un montant de 206, 40 € TTC.
- Révision du loyer mensuel de la maison d'habitation communale 51, Grande Rue de 565, 89 € à 650 €.
- Réservation d'un emplacement au commerçant Christophe MICHELET sur le marché hebdomadaire le samedi 21 janvier 2023.

- Location de la maison d'habitation communale 51, Grande Rue à M. Thomas FOUCAULT.
- Attribution du contrat de maintenance du copieur numérique de la Mairie à l'entreprise REX – ROTARY pour un coût trimestriel de 545 € HT.
- Attribution d'une concession à la famille MARINI pour une durée de 50 ans au sein du cimetière communal.
- Attribution du local F du pôle d'économie circulaire à M. Jérôme PORET à titre gracieux de février à mars 2023.
- Remplacement par l'entreprise des mitigeurs de l'espace détente du pôle d'économie circulaire pour un montant de 475, 68 € TTC.
- Maintenance du système campanaire de la collégiale Saint – Jean Baptiste par l'entreprise GOUGEON pour un montant annuel de 185 € HT.
- Attribution du local D du pôle d'économie circulaire à Mme Sandrine PEGUET.
- Enlèvement pour diagnostic panne du chargeur Atlas par l'entreprise AEB pour un montant de 256, 80 € TTC.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 19 décembre 2022.
Il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Personnel communal

1. Approbation du tableau des effectifs pour l'année 2023.

Délibération.

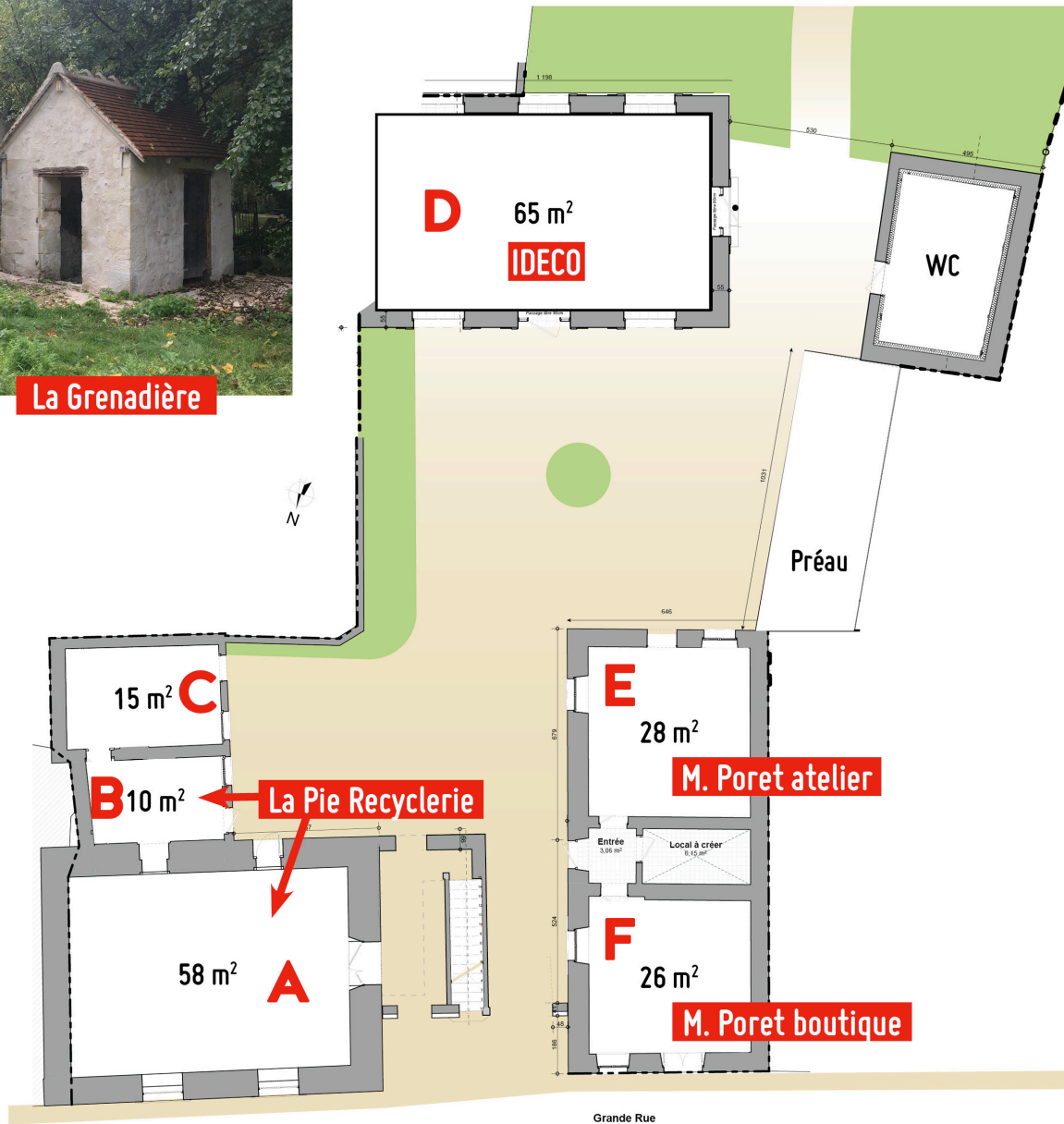
Le Conseil municipal approuve le tableau du personnel communal pour l'année 2023.

Finances locales

2. Mise en place de la commission communale des impôts directs.
La commission se réunira le vendredi 07 avril prochain à 17h30.

Aménagement urbain

3. Réalisation du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.
Aucune modification au marché public initial n'a été apporté depuis la fin de l'année 2022.
4. Attribution des espaces au sein du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue.
M. Thierry TOURATIER souhaite disposer du local H et sort de la salle.
Délibération.
Les conseillers décident à l'unanimité des votants l'attribution des locaux du pôle d'économie circulaire conformément au plan ci – dessous, dont le local H à M. Thierry TOURATIER, pour un montant de 160 € à la saison.

**La Grenadière**

5. Mise en place d'une géothermie sur nappe : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.

Le lot géothermie – entreprise Hervé Thermique – comprend deux avenants qui requièrent une délibération : l'un d'un montant de 3 243, 95 € HT correspondant à des travaux complémentaires de percement, de déversoir et de mélangeur mural ; le second avenant avec la mise en place de regards béton pour un montant de 7 098, 88 € HT.

Délibération.

Les conseillers approuvent les deux avenants présentés.

6. Approbation du règlement de collecte des ordures ménagères de la communauté de communes Loches Sud Touraine dans le cadre du pouvoir de police spécial du Maire. M. le Maire informe les conseillers qu'il a approuvé ce règlement par arrêté municipal.
7. Projet de convention pour l'usage du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale Saint – Jean Baptiste. Un projet de convention a reçu l'assentiment des propriétaires de la parcelle voisine du pont, la parcelle n°A 173.

Délibération.

Le Conseil valide le projet de convention avec Mme Viridiane et Edouard REY permettant l'usage du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

8. Aménagement d'un circuit P.M.R. à l'entrée des Balcons de l'Indrois. Sollicitation du FDADDT (Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable de Territoire).

Délibération.

Pour l'aménagement d'un circuit PMR (personnes à mobilité réduite) à l'entrée des Balcons de l'Indrois en venant du pôle d'économie circulaire, le Conseil sollicite le concours financier du fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (FDADDT).

9. Convention entretien des espaces verts du stade de football géré par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention présentée.

10. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades.

M. Gilles JUILLET a remplacé les menuiseries extérieures de son habitation 63-65, Grande Rue à Montrésor pour un montant de 11 178, 61 € TTC.

M. Edgar BRAULT a remplacé son portail pour un montant de 3 334, 29 € TTC.

Ils sollicitent l'aide financière liée à au programme communal opération façades. Cette aide porte sur 20 % sur un montant plafonné de travaux de 4 000 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue une aide financière d'un montant respectif de :

M. Gilles JUILLET : 1 734, 01 €.

M. Edgar BRAULT : 422, 56 €.

11. Aménagement de l'aire de camping-cars.

Délibération.

Les conseillers décident le déplacement de l'aire de camping cars au niveau des peupliers, au droit du local club. L'espace libéré deviendra un parking.

Gestion des bâtiments communaux

12. Attribution de l'indemnité de gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste pour l'année 2023.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue l'indemnité de gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste de l'année 2023 à Mme Mauricette TALBORDET pour un montant de 479, 86 €.

Enseignement

13. Soutien à la formation d'apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'une élève domiciliée dans la commune.

L'élève Cloé DEHOUCK, domiciliée à Montrésor, effectue une formation au centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre – et – Loire. Dans le cadre de son projet éducatif, la chambre des métiers et de l'artisanat sollicite une participation financière de la commune du domicile, en préconisant un montant de 80 €.

Délibération.

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une aide financière au CFA pour un montant de 80 €.

Animations

14. Programme animations 2023.

- **Organisation du comice agricole les 4 et 5 août 2023.**

Le Comité du Comice organise une journée visite de sites en juin

L'association des Pêcheurs du Val d'Indrois organise une journée d'animation autour de l'Indrois le samedi 5 août 2023.

Le Comité du Comice organisera son concours de labour, la veille, le 4 août 2023.

Reste à la charge de la commune :

Prêt de matériel et aide à l'installation

- **Commémoration des 500 ans d'Imbert de Bastarnay** et inauguration de la place de la collégiale le samedi 20 mai 2023.

11h : inauguration de la place de la collégiale

Après-midi : visite de village et conférence avec Les Amis du Pays Lochois

Soirée : Les Pourlicheries sur réservation par l'association Les Drôles de Dindons (sous réserve)

Reste à la charge de la commune :

Vin d'honneur pour l'inauguration du parvis de la collégiale

Boissons médiévales et service par l'association A Tous les Temps - Devis estimatif pour 60 personnes : 330 €

Achat de gâteaux pour accompagner les boissons - Devis estimatif pour 60 personnes : 100 €

- **Week – end du 30 juin et 1er juillet 2023 :**

Accueil de la commission qualité de l'association les Plus Beaux Villages de France.

Le planning et une grande partie des frais sont pris en charge par l'association des Plus Beaux Villages de France

Reste à la charge de la commune :

Vendredi 30 juin 18h30 : réception des médias et des invités

Boissons médiévales et service par l'association A Tous les Temps - Devis estimatif pour 100 personnes : 400 €

Achat de gâteaux chez Beaugrand pour accompagner les boissons - Devis estimatif pour 100 personnes : 300 €

- **2023 : dernière édition des Nuits Solaires**

La commune, la CCLST et Montrésor se Raconte s'associent pour élaborer un premier appel à projet afin de recruter une structure porteuse pour concevoir une nouvelle animation d'été à Montrésor.

Questions diverses

- Le Conseil départemental d'Indre – et – Loire sera sollicité pour la mise en place d'une signalisation à différents points du Lochois orientant vers Montrésor.
- M. POUIT propose une visite du local pompe à chaleur du projet géothermie.

